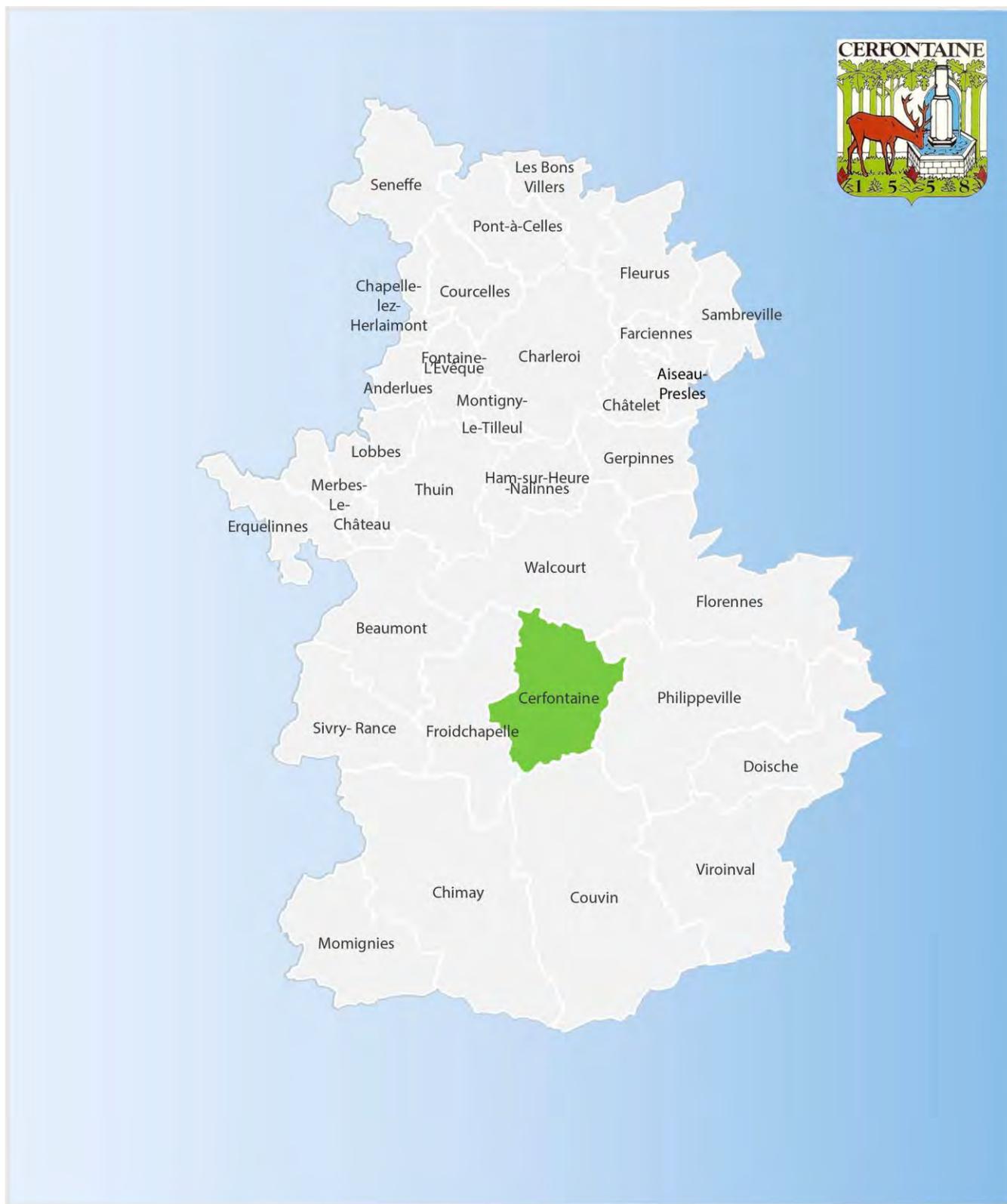


FICHE-MOBILITE DE CERFONTAINE



Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE	3
1.1. CARTE.....	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D’ACTION	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS.....	5
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L’ADMINISTRATION	5
2. ÉTAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L’OFFRE DE TRANSPORT.....	6
2.1. MODES ACTIFS.....	6
2.2. OFFRE SNCB.....	6
2.3. OFFRE TEC - OTW	7
2.4. OFFRE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD)	7
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE	7
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D’ÉCHANGE MULTIMODAL)	8
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ	9
3.1. ANALYSE DES ENJEUX.....	9
3.2. RECOMMANDATIONS.....	9
4. CARTE GÉNÉRALE DE CHARLEROI MÉTROPOLE.....	10

Cadre méthodologique

Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent.

Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tel le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre, à son niveau, les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** [décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité¹]

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
TOTAL	100	95

Réduire les besoins en déplacement de 5%

→ COWORKING

1. Fiche descriptive de la commune

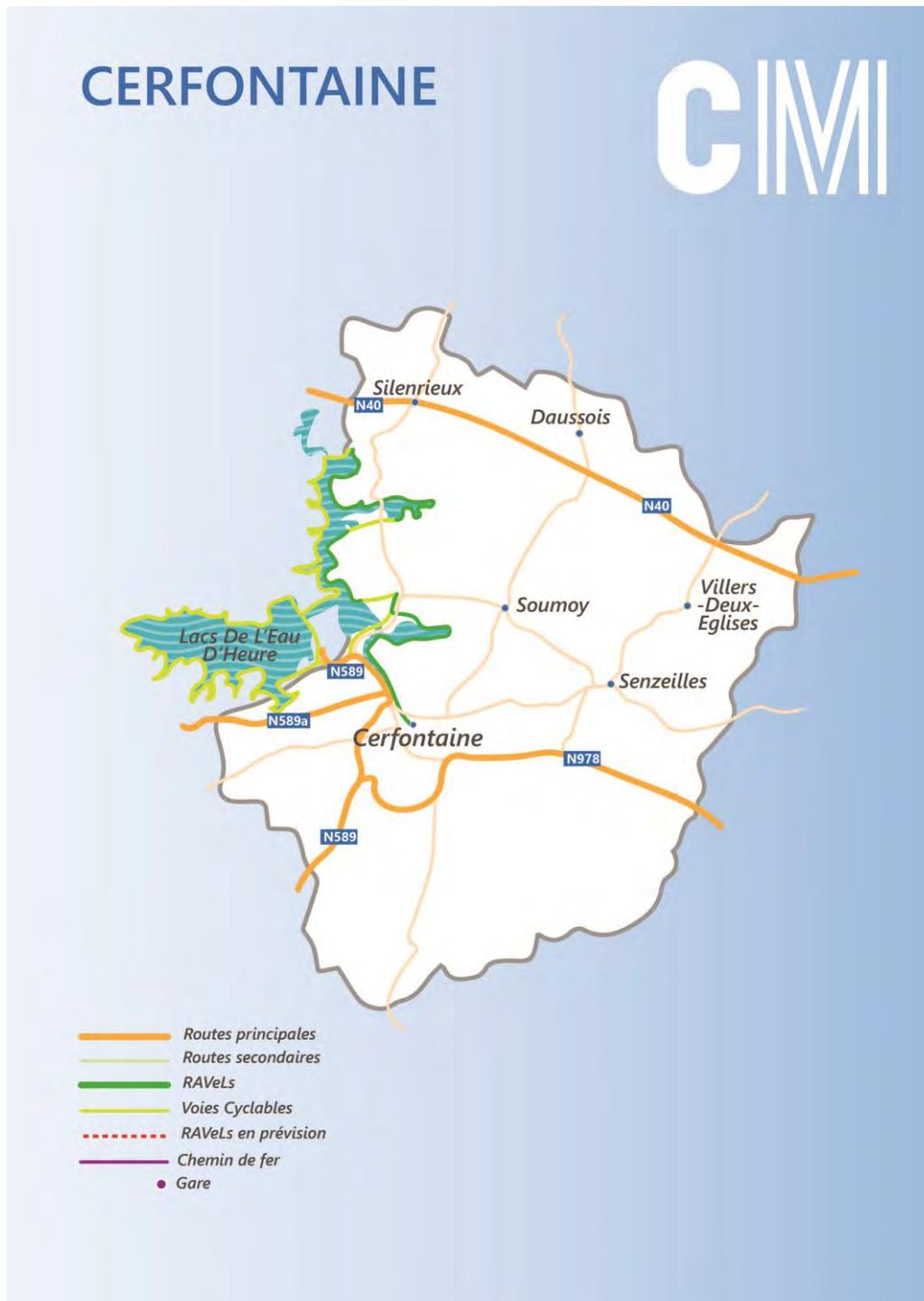
Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projet ou de préparer une Note au Collège afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auquel votre commune participera.

¹ <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

1.1. Carte

La Commune de Cerfontaine compte 4 919 habitants pour un territoire de 83,45 km². Elle est parcourue par les réseaux suivants : [lister les différents réseaux routiers, autoroutiers, cyclables/Ravel/Points Nœuds/....

- Réseaux routiers et autoroutiers : N90, N978, N589
- Réseaux modes actifs : RAVEL (Circuit autour des Lacs de l'Eau Heure), réseau Points Nœuds (FP GAL ESEM)



1.2. Plans et programmes d'action

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Commune de Cerfontaine s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Programme Communal de Développement Rural : non
- Plan Communal de Mobilité: 2006
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires : à préciser
- PCS 2020-2025 : non
- Stratégie de Développement Communale : non
- Programme LEADER : non
- Autre(s) programme(s) : non

Au niveau de son Plan Stratégique Transversale (PST), l'enjeu de la mobilité se retrouve au travers des Fiches-Actions suivantes :

- F.A. Rénover la voirie de liaison entre Cerfontaine et Froidchapelle dans le cadre du Plan d'investissement communal
- F.A. Rénover les voiries des rues de Neuville et Trieu du Loup à Senzeilles dans le cadre du Plan d'investissement communal

1.3. Organes consultatifs

La Commune de Cerfontaine a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) : non
- Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) : non
- Conseil consultatif des jeunes (CCJ) : non
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : non
- Commission communale du vélo (CCV) : non
- Autre(s) programme(s) : aucun

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Commune de Cerfontaine peut compter sur les personnes suivantes :

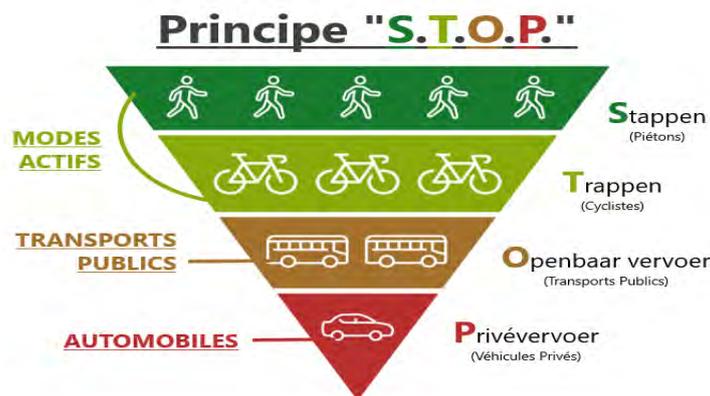
- Conseiller en Mobilité (Cem) : aucun
- Conseiller Aménagement territoire Urbanisme : aucun
- Référent EMSR (Cors enseignant) : aucun
- Conseiller Energie : non précisé
- Coordinateur POLLEC : non précisé
- Autre(s) personne(s) – conseiller(s) : aucun

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

2. État des lieux au niveau de l'offre de transport

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours [ou aurait été réalisée] sur votre commune, notamment au niveau des PCM ou des PCDR.

Cette analyse de l'offre de transports [et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent] s'inscrit dans le *Principe STOP* qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB,...), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables)
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

La Commune de Cerfontaine s'inscrit dans le respect de la réglementation wallonne notamment dans le cadre du Plan d'investissement communal qui vise à inciter le développement des pistes cyclables, là où c'est possible.

2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts [PANG].

La Commune de Cerfontaine n'est plus desservie par la SNCB. La gare la plus proche est celle de Philippeville [Ligne 132 Couvin-Charleroi].

2.3. Offre TEC – OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. La direction territoriale desservant Cerfontaine est celle du TEC Namur. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus (ou tram/métro) en fonction de la classification actuelle de l'Autorité organisatrice des transports et de l'Opérateur de transport wallon². Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification est amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois d'août 2021 :

- Lignes Express : aucune ligne Express ne dessert actuellement Cerfontaine
- Lignes à forte fréquence (moins de 30 minutes)
- Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)
- Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)
 - o 561 PHILIPPEVILLE – WALCOURT – THY-LE-CHÂTEAU
 - o 132a WALCOURT – CERFONTAINE – PHILIPPEVILLE
 - o 136a FLORENNES – YVES-GOMEZEE – WALCOURT
 - o 136d FLORENNES – PHILIPPEVILLE – RANCE

2.4. Offre Transports à la Demande (TAD)

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande (TAD). Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité (dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité, CRM), voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
CPAS CERFONTAINE	STIG	
Croix-Rouge CERWAL	STIG	

Ce tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité (CRM). Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune
- Objet de la demande du transport (courses, médical, touristique,...)
- Autre(s) critère(s) :

Au niveau qualitatif, remarques sur la qualité de la prestation des opérateurs activés par le Call Center de notre Agence Mobilité.

2.5. Offre au niveau Autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la congestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commune du véhicule (entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services)
- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule (et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030)

² <http://mobillite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/transport-public/lautorite-organisatrice-du-transport.html>

Type de service (autopartage ou covoiturage)	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Covoiturage	Hall omnisport « Le Fouery »	
Autopartage	Pas de service connu actuellement	

La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire. Des contacts sont en cours avec le Bureau Espaces Mobilités qui est mandaté par le SPW pour identifier les parkings de covoiturage potentiels sur le territoire wallon et en analyser le potentiel.



Carte du site pressenti pour accueillir un parking de covoiturage

2.6. Site potentiel pour un Mobipôle (Pôle d'échange multimodal)

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), la Wallonie s'est donnée pour objectif d'équiper chacune des 262 communes wallonnes d'un mobipôle (Pôle d'échange multimodal) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU et visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cette optique, la Wallonie envisage de lancer chaque année un appel à projet pour cofinancer le développement de ces mobipôles. Chacune commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal. Avec le TEC desservant votre territoire **et pour autant que le Collège communal en fasse expressément la demande**, l'Agence Mobilité et le TEC sont disponibles pour analyser avec le site qui pourrait se porter candidat lors des appels à projets à venir. Une réunion de site sera programmée avec les responsables du TEC desservant la Cerfontaine afin d'évaluer le site qui a le plus de potentiel pour accueillir un pôle d'échange multimodal (mobipôle).

Au niveau de la Commune de Cerfontaine, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

- ⇒ Pour les voiries :
 - La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées,....
 - La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés,.... De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la sécurothèque : www.securotheque.be

- La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles
- La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisées aux transports en commun
- Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

- 1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle
- 2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus
- 3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus
- 4. Amélioration de la mobilité partagée et du co-voiturage
- 5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle (Exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...) et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

3. Analyse des enjeux et recommandations en termes de mobilité

3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifique à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

- Parc d'activité économique sur votre commune : Cerfontaine ne dispose pas d'un parc d'activité économique (PAE)
- Structure hospitalière sur votre commune : pas d'hôpital mais une Maison Médicale à Silenrieux qui rassemble différents praticiens
- Centres culturel ou sportif de votre commune : Centre culturel (cours théâtre) et Hall sportif Le Fouery
- Établissements scolaires sur votre commune : réseau communal (5 implantations)
- Centres de formation professionnelle : Centre ADISCOS Formations
- Autre(s) type(s) d'implantation : les Lacs de l'Eau d'Heure sont à cheval sur les communes de Cerfontaine et Froidchapelle. A ce titre, ces deux communes partagent un enjeu d'accessibilité (pour les touristes et habitants de la région y accéder) et de mobilité sur l'ensemble du domaine touristique.

3.2. Recommandations

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle (Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB,...).

- ⇒ Recommandations en termes de modes actifs [marche/vélo] :
 - Réalisation du cheminement cyclo-piéton du Chemin de l'Eau d'Heure dont l'itinéraire a Cerfontaine pour point de départ [projet porté par IGRETEC]
- ⇒ Recommandations en terme de transports publics [SNCB – TEC] :
 - Être relié au réseau structurant du TEC-OTW => dans le cadre des ateliers techniques à venir où l'offre TEC va être revue
 - Soutien au développement d'un pôle d'échange multimodal (mobipôle)
- ⇒ Recommandations en terme de transports à la demande [TAD] :
 - à déterminer par la commune
- ⇒ Recommandations en terme de services partagés au niveau de la voiture [covoiturage/autopartage] :
 - Développement d'un parking de covoiturage (avec signalétique < SPW + référencement par Espaces Mobilités)

4. Carte générale de Charleroi Métropole

